

## Conditions générales de location (sans animateur) :

**Le bois est une matière noble qui doit être traitée avec respect et précaution.**

Le bois déteste l'eau, le bitume et les mauvais traitements.

Si l'installation est prévue en extérieur, le loueur doit prévoir pour les jeux sans socle, des tables et un lieu de repli en cas de mauvais temps.

Les jeux peuvent être loués à l'unité ou au forfait pour une journée ou un week-end, avec ou sans les tables et les supports, moyennant une caution et la présentation d'une pièce d'identité.

**Location seule** : Le matériel devra être retiré et restitué à PROVINS avec un véhicule adapté à la grandeur des jeux. Le tarif concernant la mise à disposition des jeux en bois, varie en fonction des jeux choisis.

**Location avec livraison et installation par nos soins** : A partir de 9 h.00 et selon le contrat de location signé. Enlèvement sur site par nos soins : Au même endroit que la livraison à 18 heures ou avant, selon vos souhaits.

Un chèque de caution (non encaissé) vous sera demandé à la livraison ou au retrait, et vous sera rendu lors de la reprise des jeux, après vérification de l'état (pièces, plateaux...).

Le montant de la caution est fixé à la valeur à neuf des jeux loués, qui figure sur le devis.

Une règle du jeu plastifiée, écrite en français est fournie avec chaque jeu loué, ainsi que les pièces détachées qui les composent (dés, pions, palets, boules...).

**Réservation** : Toutes nos prestations se font en fonction de nos disponibilités. La réservation de nos prestations sera effective à réception du devis et des conditions de location signés par le client, avec un chèque de 30 % du net à payer.

**Attention particulière** : Les jeux en bois nécessitent l'**encadrement obligatoire d'un adulte** lors de leur utilisation par des enfants ou toute autre personne. **Par la présence éventuelle de petites pièces, nos jeux ne conviennent pas aux enfants de moins de 7 ans.**

**Durée de location** : La durée de la location est fixée au moment de la signature du contrat. En cas de désistement à moins de 7 jours, la location est due à 100%.

**Facturation** : Les tarifs de location sont des prix nets en Euros, non soumis à la TVA, prix au départ de Provins (77), selon devis accepté. La facture est établie avec les tarifs de location en vigueur au moment de la signature du contrat. Toute prestation complémentaire non prévue au contrat, donnera lieu à une facturation en sus, sur la base d'un devis accepté. Lors de la reprise des jeux, chaque pièce manquante sera facturée, à sa valeur d'achat neuve. Les frais de déplacement, d'installation des jeux et les supports ne sont pas compris dans la location.

**Règlement** : Le solde de la facture doit intervenir au début de chaque prestation, comme indiqué sur le devis.

**Tarif livraison** : Tous nos déplacements se calculent aller et retour au départ de Provins, selon itinéraire "MAPPY". Livraison et retour des jeux par nos soins (hors frais de péages éventuels) :

**Tarif installation** : 5 €/jeu, compris formation sur les règles des jeux.

La livraison a lieu entre 1 et 2 heures avant le début de la fête.

**Pas de livraison (et d'installation) sans animateur au delà de 100 km (aller/retour) à partir de Provins.**

**Livraison sans animateur**, avec ou sans installation :

De 00 à 100 km : la livraison des jeux sera facturée sur la base de 0,50 € par km parcouru.

Tout déplacement à Paris et ses banlieues (78, 91, 92 et 94) sera facturé sur la base de 0,70 € par km parcouru.

**Assurance** : Le client est responsable de toute autorisation administrative.

Le client est responsable de l'ensemble du matériel fourni par nos soins.

Le client garantit personnellement le remboursement intégral des frais de réparation ou de remplacement du matériel et ce, à partir du moment où l'ensemble du matériel est entreposé dans les lieux spécifiés par le client, jusqu'au moment où il est enlevé. Pour cela, le client s'engage personnellement à vérifier auprès de son assureur en vue de se garantir contre tous les risques de dommages matériels et corporels des utilisateurs, perte ou vol, qu'il soit bien assuré.

Le client est seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué au moment où celui-ci lui est remis.

L.Anim' ne sera tenu à dédommagement pour non utilisation totale ou partielle du matériel loué suite aux conditions atmosphériques ou autres raisons.

**Annulation** : Toute annulation ne peut être faite que 15 jours précédents la date de la manifestation. En cas de rupture du contrat après cette date limite, nous garderons l'avance du devis en gage d'indemnité, sauf en cas de force majeure.

Fait à Provins, le

Signature du client :

Signature du représentant légal L.Anim' : Nathalie LECLERC